



Vent de Raison

COMMUNIQUE DE PRESSE

Namur, le 16 mai 2008

Le racket des certificats verts

PROFIT & LOSS STATEMENT (COMPTE DE RESULTAT) DE L'ENTREPRISE EOLIENNE TYPE

Parc de 10 éoliennes de 2 MW, amorti en 10 ans

Années 1 à 10

Revenu annuel pro-format :

- Certificats Verts : 90 €/MW
- Prix MWh éolien : 15 €/MW
- Revenu annuel du parc : $10 \times 4380 \text{ MWh} \times (90 + 15) \text{ €/an} =$
4.6 M €/an

Coût annuel pro-format du parc :

- Amortissement : on suppose que le promoteur emprunte la totalité de l'investissement, soit $10 \times 2,5 \text{ M €} = 25 \text{ M €}$, sur 10 ans au taux nominal de 5,64 %. La charge financière est de 3 M €/an en moyenne sur les dix années.
- Coûts d'exploitation et autres frais annuels : $10 \times 50\,000 \text{ €} =$
0.5 M €/an
- Coût total annuel : **3,5 M €/an**

Profit d'exploitation (EBIT) hors taxe annuel : $4.6 \text{ M €} - 3.5 \text{ M €} =$ **1.1 M €/an**

Profit hors taxes sur années 1 à 10 (sans aucun fonds propres !) : **11 M €**

Certificats Verts perçus (années 1 à 10) pour 39.4 M €

Années 11 à 20

Revenu annuel inchangé : **4.6 M €/an**

Coût annuel du parc (totalement amorti depuis l'année 10 révolue) :

Coûts d'exploitation et autres frais annuels $10 \times 50\,000 \text{ €} = \mathbf{0.5 \text{ M €/an}}$

Profit d'exploitation (EBIT) hors taxes annuel : $4.6 \text{ M €} - 0.5 \text{ M €} = \mathbf{4.1 \text{ M €/an}}$

- Profit sur années 10 à 20 (sans aucun fonds propres !) : **41 M €**
- CV perçus (années 10 à 20) pour **39.4 M €**

Profit hors taxes sur années 1 à 20 (sans aucun fonds propres !) : $11 \text{ M €} + 41 \text{ M €} = \mathbf{56 \text{ M €}}$

Certificats Verts perçus (années 1 à 20) pour 78.8 M €

Sur 20 années d'activité, la pompe à finance que constitue ce « parc à éoliennes » type, aura permis de prélever un minimum de 67 M € (2,7 milliards de BEF) de bénéfice NET sans aucune mise de fonds ! Les Certificats Verts payés intégralement par les citoyens-consommateurs s'élèvent à 118,2 M € (4,77 milliards de BEF). La firme éolienne n'a pas mis un € dans l'opération; tout a été emprunté.

La dernière ligne de la facture d'électricité de chaque citoyen-consommateur indique les 12% d'augmentation, destinés à payer l'électricité dite « verte » (et qui ne l'est aucunement en ce qui concerne l'éolien industriel). Ce supplément est quasi exclusivement destiné à financer les certificats verts de l'éolien industriel.

Ce système mal calibré est tout simplement scandaleux. L'enrichissement de quelques entreprises et de quelques individus aux dépens de tous les citoyens, ponctionnés indifféremment, quels que soient leurs revenus, est inacceptable. Nous demandons au Ministre-Président, Rudy DEMOTTE, au Ministre de l'Energie André ANTOINE et au gouvernement wallon d'arrêter graduellement le système de financement des usines à éoliennes à l'intérieur des terres et de confier au fédéral la part de production off-shore qui revient de droit à la Wallonie. Les projets en cours en Mer du Nord suffisent à couvrir la totalité des obligations belges vis-à-vis de l'Europe.

Vent de Raison

Pour les comités de Ciney (Sovet – Ychippe – Pessoux), Erpent -Andoy (Namur), Tellin – Bure – Mirwart, Crisnée, Andenne, Stavelot, Vaux-Chenogne (Bastogne), Laroche, Heron, Ham-sur-Heure-Thuin, Gesves-Assesse, Merbes-le-Château / Erquelinnes, Perwez, Oreye, Les Honnelles, Soignies – Thieusies, Momignies, Durbuy, Ouffet, Ohey, Chastres, Fernelmont, Mignault, Havelange, Hannut, Eghezée, et tous les comités en formation.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter:

Jean-Pierre Storder

081 30 26 82

jeanpierre.storder@yahoo.fr

Luc Rivet

0475 45 56 83

luc.rivet@skynet.be

<http://ventderaison.com>

Pour rappel :

Situation générale :

- Production électrique vendue annuellement sur le marché belge : 85 TWh
- Prélèvement obligatoire pour énergies renouvelables (sur nos factures Electrabel, etc.) : 0.005 Eur/KWh
- Trésor de guerre ainsi constitué annuellement : $85 \text{ TWh} \times 0.005 \text{ Eur/KWh} = 425 \text{ MEur}$.
- Supposons que seulement 200 MEur soient effectivement disponibles pour « subsidier » les promoteurs « verts »
- Mettons le CV à son plafond : 100 Eur/MWh. Voilà qui permet de subsidier 200 MEur/100 Eur = 2 millions de MWh pour toute la Belgique
- Or, une turbine de 2MW (avec un rendement de 25 %) produit annuellement 4380 MWh et « reçoit » donc 4380 CV
- Le pot de 200 MEur permet donc de subsidier en Belgique : $2 \text{ millions de MWh} / 4380 \text{ MWh} = 456$ turbine de 2MW (soit 456 parcs de 10 turbines). C'est le terrain de chasse des promoteurs éoliens.